

Le budget francophone 2015 “p réserve les citoyens et l’enseignement”

■ Les francophones réaliseront 140 millions d'économies, dont 36,9 dans l'enseignement.

Nous avons voulu un budget 2015 qui soit empreint de justice, de solidarité et de cohérence dans les choix face aux priorités de cette législature, s'exprime Rudy Demotte (PS), ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous n'avons pas voulu altérer les services délivrés à la population parce que nous n'avons pas voulu appliquer un principe de double peine (NdLR : eu égard aux mesures décidées par l'exécutif fédéral) aux citoyens, aux enseignants qui travaillent dans le cadre de notre institution.

Pour fixer le cadre budgétaire 2015, le gouvernement s'est d'abord attelé à l'ajustement de l'année 2014, avec en ligne de mire un retour progressif à l'équilibre pour 2018.

Après ajustement, nous arrivons à un solde négatif de 92 millions pour 2014, indique M. Demotte. Et, à partir de là, nous fixons l'initial 2015. Celui-ci se chiffre ainsi à -362 millions d'euros. Dans le même temps, des requalifications ont eu des répercussions positives, pour un montant total de 51,2 millions.

Pour l'année 2015, la FWB réalisera des économies à hauteur de 140 millions. Le solde budgétaire s'élevant à 170,8 millions, à éponger d'ici 2018.

Budget en hausse de 1%

Plus gros poste budgétaire, l'enseignement “sera protégé”, se félicite Joëlle Milquet (CDH). Ainsi, “le budget de l'enseignement, hors dépenses facultatives, est en augmentation de 1% par rapport au budget 2014, passant de 5,380 milliards à 5,414 milliards”.

Quant aux mesures d'encadrement de l'augmentation des dépenses, elles “ne s'élèvent qu'à 0,7% du budget général de l'enseignement, soit 36,9 millions”. Quelles sont-elles ?

1 Le report de politiques nouvelles.

Seront ainsi décalées dans le temps – “sans les annuler”, insiste M^{me} Milquet –, des politiques nouvelles telles que des engagements supplémentaires pour assurer la fonction de conseillers en prévention (6,9 millions) ou le versement de la dernière partie de la dernière tranche des accords de la S'-Polycarpe (15,2 millions sur trois ans).

2 L'“effet retour” de mesures pédagogiques en cours.

Le gouvernement table ainsi sur la lutte contre le redoublement, qui devrait rapporter 2,2 millions, et la réduction du maintien des enfants en maternelles (0,135 million) grâce au projet Décolage. La nouvelle équipe PS-CDH compte en outre sur des mesures en cours en matière de carrière des enseignants, qui ramèneront 4 millions.

3 Une meilleure gestion des options.

Cette disposition a pour objectifs de limiter la concurrence entre les établissements scolaires, d'assurer une meilleure coordination de l'offre et de limiter les dérogations excessives aux normes actuelles entraînant un nombre trop bas d'élèves par option, en garantissant le maintien des options dans les fonctions en pénurie et une offre suffisamment diversifiée par bassin. Gain estimé ? 2,8 millions.

4 Le recyclage des moyens dédiés à l'encadrement différencié.

“Cette mesure a un effet mécanique en 2015 puis aura un effet neutre”, explique la ministre de l'Enseignement. Concrètement, “les écoles ancienne-

ment appelées à discrimination positive bénéficient d'une dotation de fonctionnement spécifique, que beaucoup d'acteurs estiment ne pas toujours être nécessaire, poursuit-elle. Nous avons donc décidé de transformer ces 14 millions en année pleine en capacité d'engagement. C'est pour cela que l'on pourra engager 350 personnels enseignants ou conseillers pédagogiques pour lutter contre l'échec scolaire et faire de la remédiation, à partir de septembre 2015,

où, là, un petit différentiel nous permet de récupérer cette année 2,6 millions”.

5 Des acquis préservés. Joëlle Milquet le dit et le répète : “Ces mesures ne remettent nullement en cause ni la politique salariale des enseignants ni leurs conditions de travail ni l'emploi existant. Nous avons voulu sauvegarder au maximum l'école et les enseignants. De même, nous maintenons entier sous tous ses aspects notre système d'aménagement des fins de carrière des enseignants (les DPPR).”

6 Le budget de la petite enfance en croissance. Les budgets de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) augmentent de 6,2 millions (+1,7%). “Ce qui permettra de respecter le plan Cigogne et le contrat de gestion de l'ONE”, déclare M^{me} Milquet, également en charge de la Petite Enfance.

Stéphanie Bocart

362

MILLIONS

A l'entame de cette nouvelle législature, le déficit s'élève à 362 millions, dont 140 seront économisés en 2015.

L'effort en culture ne sera que de 1 %

Dans sa première interview à "La Libre", la ministre de la Culture avait annoncé que l'effort demandé à ce secteur serait de 3 %. Est-ce l'effet du saut d'index ? Elle peut aujourd'hui affirmer que cet effort sera limité à 1 %, soit moins qu'en Flandre (5 %). Mais ça ne sera pas indolore. On sait que le secteur des arts de la scène réclamait au minimum le retour à l'indexation des conventions et contrats-programmes. Or, ils resteront non indexés en 2015 et on leur demande en plus 1 % d'effort.

"Mons 2015" paraissait préservé, avec la garantie que sa subvention passerait en 2015, de 4 millions d'euros (budget 2014) à 10 millions. Mais Joëlle Milquet met "Mons 2015" à contribution et ne lui donne "que" 8,5 millions en 2015, un effort donc de 1,5 million d'euros.

Elle fera aussi des coupes (sans précisions) dans "des budgets purement facultatifs et non récurrents" (mais pas forcément pour autant superflus. Attendons les détails). Elle étalera aussi les investissements dans l'infrastructure. Une mesure venant après le gel de tout nouveau projet d'investissement depuis 2009. Effort aussi de 3 % sur les frais de fonctionnement de l'administration.

A côté de cela, elle peut annoncer des mesures positives, parfois symboliques mais bienvenues. Le budget de l'aide aux projets théâtraux (CAPT), dont la baisse avait mis le feu aux poudres chez les artistes, sera augmenté de 100 000 euros, 10 %. D'autres budgets en hausse sont prévus pour "aider la création artistique dans toutes les disciplines et notamment les disciplines émergentes". "Il était nécessaire, dit-elle, que les artistes, et non uniquement les institutions, soient remis au centre." Elle parle pour ça d'un budget supplémentaire total de 500 000 euros. Ayant l'école aussi dans ses attributions, elle veut développer les initiatives culture-école et le théâtre jeune public et y injectera, dit-elle, 250 000 euros de plus.

Les centres culturels seront rassurés. Le nouveau décret entrera bien en application (même si c'est une mesure sans incidence budgétaire en 2015). La dotation du centre du cinéma sera indexée. Et enfin, la ministre annonce la création d'un fonds "destiné à recueillir les dons et encourager le mécénat pour la promotion de la culture francophone".

Il faudra voir avec des chiffres précis l'impact réel de ce budget.

Guy Duplat

Réactions

► **Du côté syndical**, Pascal Chardomé (CGSP) se dit "en partie rassuré" car, "bizarrement, le montant des économies à réaliser a fondu comme neige au soleil : on nous a annoncé plus de 100 millions et maintenant, ce sont 37 millions". Par ailleurs, "les mesures prises entrent dans les balises qu'on nous avait garanties". Néanmoins, complète Eugène Ernst (CSC), "les mesures prises par la Fédération ne sont pas indolores et viennent s'ajouter aux mesures fédérales", surtout en matière de pensions. Voilà pourquoi les arrêts

de travail prévus fin octobre seront maintenus.

► **Du côté du Segec** (Secrétariat de l'enseignement catholique), on ne cache pas sa colère : "Le gouvernement pousse le bouchon trop loin !" Etienne Michel, directeur général, explique : "1°, depuis deux ans, les moyens de fonctionnement des écoles ont été réduits de 4 %; 2°, les subventions seront désindexées en 2015 et 2016; et 3°, le gouvernement vient de décider l'engagement de 350 enseignants en réduisant les subventions de fonctionnement des écoles qui scolarisent les publics les plus en difficulté. C'est la goutte qui fait déborder le vase !" **St. Bo.**